

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Canton d'Octeville sur Mer
Commune de
FONGUEUSEMARE
Tél. : 02.35.29.30.64
mairie-fongueusemare@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 076-217602689-20241213-268_2024_45-DE

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire.

Etaients présents : Mmes et MM. Valérie PETIT, Eric MICHEL, Jacques CHAMBRELAN, Dominique LEBIDEAU, Joël DUTOT, Emmanuel PASQUIER, Sandrine LO FONG, Damien HENRI

Absents excusés : Fabien PAREYT, Corinne VERRIER, Hélène VIRET,

Secrétaire de séance : Emmanuel PASQUIER

<u>Nombre de membres</u> :	<u>Date de convocation</u> :	06.12.2024
- en exercice : 11	<u>Date d'affichage</u> :	06.12.2024
- présents : 08		
- votants : 08	Pour : 08	Contre : 0
		Abstentions : 0

OBJET : Lotissement de l'Orée du Bois – Cession à la communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la régularisation de la situation concernant des parcelles de voirie dans le lotissement de l'Orée du Bois, et le projet de division établi à ce sujet.
Vu sa délibération n°268.2024.21 du 2 juillet 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la cession, à titre gratuit, dans le cadre du transfert de la compétence « Voirie », des parcelles cadastrées section A nos 470, 473 et 480 de superficies respectives de 183 m², 1 129 m² et 770 m², ainsi que l'emprise foncière à usage de parking, à détacher de la parcelle cadastrée section A numéro 368, sises à Fongueusemare, lieudit Orée du Bois.

La division sera réalisée par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Les frais afférents à l'acte à intervenir seront à la charge de la Communauté urbaine.

- autorise Madame le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

A FONGUEUSEMARE, le 13 décembre 2024.

